



Offre de formation

—
ASSC CFC

Validation des acquis de
l'expérience (VAE)



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole professionnelle santé – social ESSG
Berufsfachschule Soziales – Gesundheit ESSG

Assistante / assistant en soins et santé communautaire avec certificat fédéral de capacité (ASSC CFC) – Validation des acquis de l'expérience (VAE)

1. Début de la formation

Le début de la formation dépend des modules exigés.

2. Durée de la formation

La durée de la formation dépend des modules exigés.

3. Âge minimum requis

Il n'y a pas d'âge minimum requis.

4. Expérience requise

5 ans d'expérience professionnelle sont requis au moment de la procédure de qualification, dont 3 dans le domaine des soins et de l'accompagnement.

5. Employeur

La signature d'une convention avec une entreprise formatrice est conseillée.

6. Organisation des cours professionnels

L'organisation des cours professionnels dépend des modules exigés.

7. Organisation des cours interentreprises

L'organisation des cours interentreprises dépend des modules exigés.

8. Coûts des cours professionnels

Les coûts liés aux cours professionnels dépendent des modules exigés.

9. Maturité professionnelle

La Maturité professionnelle est possible en post-CFC uniquement.

Informations et inscription : [École professionnelle artisanale et industrielle](#)

10. Inscription

Des renseignements sur le niveau d'exigence et la procédure d'inscription sont disponibles sur cette [page web](#).